

Références à rappeler dans toute correspondance

ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE - FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

FORMULAIRE P9BIS

Période : à partir du _____

À compléter et à renvoyer rapidement par courrier postal ou par e-mail à scolarite@Camille.be

Si vous n'avez pas suffisamment de place, joignez une feuille séparée.

10		A remplir par la personne qui reçoit les allocations familiales
11	Nom et prénom du jeune	
	Date de naissance	
12	Le jeune a	☐ suivi les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire
		☐ interrompu sa formation
		☐ repris des cours ou une formation le
	Nom de l'établissement d'enseignement ou du centre de formation	
		
13	Le jeune a-t-il participé à la deuxième session ?	☐ non ☐ oui, il a passé son dernier examen le
14	Le jeune a-t-il perçu des prestations sociales ? <i>Par ex. allocations de transition, de chômage, indemnités de maladie ou d'accident du travail</i>	☐ non ☐ oui → Complétez ci-après
		Quelles prestations ?
		Période :
15	Le jeune s'est-il inscrit comme demandeur d'emploi (inscription Forem au plus tard le 30/06/2026) ?	☐ non ☐ oui, le

N'oubliez pas de signer le formulaire avant de nous le retourner.

Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible toute modification dans la situation du jeune.

Je déclare voir complété correctement ce formulaire et avoir pris connaissance de l'information ci-jointe.

📞 Téléphone :

📅 Date :/...../.....

✉ E-mail :

✍ Signature :

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement. Ils sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez nous contacter.

A renvoyer à Camille par :

* courrier postal à l'adresse ci-contre →

* courrier électronique à l'adresse

scolarite@camille.be

Références à rappeler dans toute correspondance

Camille

637, Chaussée de Marche
B 5100 - Namur (Wierde)

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

20

A remplir par le centre de formation

21

Vos nom et prénom

Je soussigné(e)

22

Nom et prénom du jeune

déclare que

23

est/a été inscrit dans notre centre de formation

Nom et adresse

.....

.....

pour la formation

.....

année..... qui débute le et se termine le

Vacances d'hiver duau

Vacances de printemps du au

Vacances d'été du au

24

L'enseignement comporte

Sont assimilées à des heures de cours :

- Les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation
- Les heures d'études obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)

heures de cours par semaine

25

Si le jeune a interrompu sa formation

Dernier jour de présence :

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.



Date :/...../.....



Signature :



30

31

32

33

Vos nom et prénom

Nom et prénom du jeune

Nom et adresse du maître de stage

Seulement les stages qui sont obligatoires pour l'obtention du diplôme sont pris en considération pour le total requis des 17 heures de cours.

34

La convention de stage

A remplir par le délégué à la tutelle

Je soussigné(e)

déclare que

a conclu une convention de stage le

avec

pour la période du au

La convention de stage comporte heures par semaine, qui comprennent des heures de cours et des stages obligatoires pour l'obtention du diplôme

☐ a pris fin à la date prévue ☐ a été rompue le

☐ a été suspendue du au

Je déclare que la formation de chef d'entreprise répond aux conditions légales.

 Date :/...../.....

 Téléphone :

 Signature :

A renvoyer à Camille par :

* courrier postal à l'adresse ci-contre →

* courrier électronique à l'adresse

scolarite@camille.be

Références à rappeler dans toute correspondance

Camille

637, Chaussée de Marche
B 5100 - Namur (Wierde)

Le jeune suit des cours dans un centre de formation

40 A remplir par le centre de formation

41 Vos nom et prénom

42 Nom et prénom du jeune

43
Nom et adresse

Je soussigné(e)

déclare que

Est/a été inscrit dans notre centre de formation

.....

.....

pour la formation

.....

année..... qui débute le et se termine le

Vacances d'hiver duau

Vacances de printemps du au

Vacances d'été du au

44 Le jeune suit-il/a-t-il suivi au moins 17h de cours par semaine ?

Sont assimilées à des heures de cours :

- les heures de stage obligatoires pour le certificat

- les heures d'exercices obligatoires dans le centre de formation

- les heures d'étude obligatoires dans le centre de formation (4 au maximum)

45 Si le jeune a interrompu sa formation

☐ oui

☐ non

Dernier jour de présence :

Cachet du centre de formation

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

 Date :/...../.....

 Signature :



ALLOCATIONS FAMILIALES APRES L'OBLIGATION SCOLAIRE : FORMATION DE CHEF D'ENTREPRISE

Les allocations familiales peuvent être payées jusqu'à l'âge de 25 ans pour les jeunes qui suivent une formation de chef d'entreprise des Classes moyennes et des PME.

De quelle formation s'agit-il ?

Le jeune doit suivre les cours dans un centre de formation permanente qui peut parfois s'accompagner d'une formation pratique (stage) dans une entreprise. La formation doit comprendre au moins **17 heures de cours par semaine**.

Les heures de stage sont-elles des heures de cours ?

Sont assimilés à des heures de cours :

- les formations (stages) obligatoires pour l'obtention d'un diplôme
- les heures d'exercices pratiques obligatoires dans le centre de formation
- les heures d'études obligatoires dans ce centre (maximum : 4 heures par semaine)

Mon enfant peut-il être rémunéré pour son stage et recevoir les allocations familiales ?

Le montant de revenu du stage n'est plus demandé depuis le 1^{er} août 2022.

Mon enfant peut-il travailler et recevoir les allocations familiales ?

Oui. En plus du stage,

- il peut travailler pendant maximum **240h/trimestre**. Les contrats d'étudiants et stages ne sont pas pris en compte dans ces 240h/trimestre.
- il peut travailler sous contrat étudiant pour maximum **650h/an**. Ces activités ne sont pas reprises dans les 240h/trimestre.

Que devez-vous faire ?

Dans tous les cas, la rubrique **10** doit être complétée par **la personne qui reçoit les allocations familiales**.

Le jeune suit des cours dans un centre de formation et une formation pratique (stage)

- la rubrique **20** doit être complétée par **le centre de formation**
- la rubrique **30** doit être complétée par **le délégué à la tutelle**

Le jeune suit uniquement des cours dans un centre de formation

- la rubrique **40** doit être complété par **le centre de formation**

Pour une convention de stage ou une formation similaire en dehors de la Belgique, demandez-nous le formulaire spécial.

Si, un changement intervient dans la situation de votre enfant, signalez-le rapidement à votre gestionnaire de dossier (voir ci-dessus). Vous éviterez ainsi de recevoir les allocations familiales trop tard ou de devoir rembourser des allocations auxquelles vous n'aviez pas droit.

D'autres questions ? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales ?

N'hésitez pas à contacter votre conseiller dont les coordonnées figurent au recto de la 1^{re} feuille.

Pour des questions d'ordre générale, consultez notre site www.Camille.be

